

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2010

Le vingt six Juillet deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAUT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Philippe FAUCON

ETAIENT ABSENTES: Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint et M. Arthur JONES qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Joel PROUST et M. Fabrice MICHELET ainsi que Mme Martine GENDRAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 14 Juin dernier, Monsieur le Maire excuse l'absence de Madame Sylvie MAGNAIN dont la mère vient de décéder suite d'une longue maladie. L'assemblée par la voie de son Président lui présente ses sincères condoléances et lui apporte tout son soutien, sa sympathie et son réconfort.

Puis, le Conseil Municipal accepte l'additif à l'ordre du jour concernant une demande de subvention et délibère comme suit :

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Sylvie Couteau adjoint chargé de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse » indique qu'une réunion a eu lieu le 29 Juin dernier Deux demandes d'aides ont été examinées à cette occasion.

Sur proposition de la commission expliquée par Mme Couteau, le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- de ne pas donner suite à l'une d'elle ne répondant pas aux critères d'attribution

- et de verser 840 € à l'Association ARBRES pour aider au financement de la rémunération de l'animateur formateur togolais missionné sur place pour accompagner les paysans dans une démarche de développement.

ACHAT DE MOBILIER POUR EQUIPER LES SALLES COMMUNALES

En remplacement de Madame Sylvie MAGNAIN, absente, Monsieur le Maire rapporte la proposition de la commission « Finances – Marchés Publics » réunie le 212 Juillet pour analyser les diverses offres reçues dans le cadre de la consultation menée pour l'achat de matériel soit pour compléter diverses salles déjà utilisées soit pour équiper les salles de l'Espace Voltonia Le besoin est le suivant :

20 tables - 200 chaises - 10 armoires – Portemanteaux – Poubelles - Porte parapluie - Tableau blanc - Écran

Les critères de sélection fixés par la commission étaient les suivants :

Prix : 50% - Appréciation technique et esthétique : 40% et Garanties : 10%

4 sociétés ont présenté des offres.

Après examen, la commission « Finances – Marchés Publics » propose de retenir les deux entreprises suivantes :

| | PINEAU | ALTRAD |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Tout sauf chaises | 6 131,70 € | |
| chaises | | 5 068,00 € |
| TOTAL | 6 131,70 € | 5 068,00 € |
| TVA | 1 201,81 € | 993,33 € |
| TOTAL TTC | 7 333,51 € | 6 061,33 € |
| FORFAIT INSTALLATION | 180,00 € | pas possible |
| TOTAL HT | 6 311,70 € | 5 068,00 € |
| TOTAL TTC | 7 548,79 € | 6 061,33 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que ces deux offres les moins et mieux disantes, répondent à l'attente de la collectivité valide à l'unanimité, ce choix et autorise une provision de 1 000 € pour la décoration et la signalisation de l'Espace Voltonia.

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe budgétée, de 15 000 €, est ainsi respectée.

PROGRAMME 2010 – ECLAIRAGE PUBLIC

Madame Odile Bossert membre de la commission « Finances – Marchés Publics » commente la proposition de la commission réunie le 21 Juillet 2010 au titre du PROGRAMME 2010 D'ECLAIRAGE PUBLIC ainsi établi en collaboration avec la commission « Travaux – Infrastructures » :

Chemin du Parc : 1 mât

Rue du champ de foire : lanterne sur poteau EDF

Rue du pont supérieur : lanterne sur poteau EDF

Rue Eugène Lucas : lanterne sur poteau EDF

Route de Loizé : lanterne sur poteau EDF

Traverse de la rue du Pont Supérieur

L'unique critère de sélection fixé par la commission était le prix

Les 2 offres reçues dans le cadre de la consultation qui a été menée, ont donc été examinées et la commission propose de retenir la moins disante à savoir la SARL DELAIRE pour un montant de 7 378.12 € TTC.

Le Conseil Municipal unanime, accepte ce devis conforme aux priorités établies par le règlement validé en réunion de Conseil Municipal du 17 Mai 2010.

GESTION INFORMATISEE DES OUVERTURES ET FERMETURES DE PORTES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors de la passation des marchés pour l'aménagement de l'Espace Voltonia, un système de fermeture automatique de la porte d'entrée a été validé avec l'entreprise AUTAN SYSTEME, dans le lot « Electricité ».

Ce système informatisé, pourrait permettre d'équiper les serrures de chacune des portes de tous les bâtiments communaux, en vue de mieux gérer la traçabilité des occupations et limiter la copie des clés.

Les objectifs seraient les suivants : Gestion simplifiée des clés - Meilleur contrôle sur les dérives (portes laissées ouvertes) - Pas de doubles possibles - Meilleure gestion du temps de travail - Optimisation de l'investissement initial - Investissement progressif (chaque année quelques points)

Les points définis comme étant les plus urgents sont dans un premier temps : les salles intérieures de l'Espace Voltonia (6 portes), la ferme du château (4 portes) et le centre culturel. 1 porte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir été clairement informé du procédé,
- accepte le devis de AUTAN SYSTEMS pour un montant de 6 028.00 € HT soit 7 209.49 € TTC pour 11 Cylindres (4 528 €), 40 transpondeurs (1 500 €) étant précisé que le PC net work d'une valeur de 490 € est offert.

- accepte le principe de la remise de 2 transpondeurs par association étant précisé que les sections du Foyer Culturel seront individuellement comptabilisées. La participation par l'association souhaitant disposer de transpondeur supplémentaire sera de 45 € l'unité.

Il est précisé que les associations auront toutes les explications nécessaires concernant cette nouvelle organisation, lors de la réunion organisée, comme chaque année, pour l'utilisation des salles, début septembre.

ISOLATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX DE LA PLACE EMILE THOMAS

Philippe Faucon membre de la commission « Finances – Marchés Publics » rapporte la proposition de la commission réunie le 21 Juillet pour analyser les diverses offres reçues dans le cadre de la consultation menée pour les travaux d'isolation des logements communaux de la Place Emile Thomas représentant globalement 431 m².

Le Conseil Municipal en avait accepté le principe au moment de l'élaboration du budget de la commune.

Le principe consiste à mettre de la laine de verre pulsée (200 mm) au-dessus l'existante (75mm en moyenne) qui sera conservée.

L'unique critère de sélection fixé par la commission était le prix.

2 des 3 entreprises consultées ont présenté une offre.

Sur proposition de la commission « Fiances – Marchés publics » le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise PAPILLAUD pour un montant de 4 774,40 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle qu'une provision de 10 000 € avait été versée par le budget annexe de la gare sur le budget principal pour ces travaux. Ainsi le solde de 5 200 € reste disponible pour d'autres besoins.

DESSOUCHAGE DES ARBRES DANS L'AVENUE CENTRALE

Joel Proust adjoint, rappelle que le dessouchage des arbres de l'avenue centrale avait initialement été envisagé en interne. Plusieurs tests ont été effectués, par les services du SIVU d'une part et par l'entreprise MLTP soustaitant du lot 1, d'autre part. Un comparatif chiffré a été établi entre les prestations du SIVU d'une part et l'entreprise.

Sur proposition du Maire et de Joel PROUST adjoint chargé du suivi de l'opération, motivée par le fait qu'il n'est pas souhaitable que la responsabilité soit étendue à d'autres intervenants que ceux retenus dans le cadre des marchés et du fait du montant sensiblement inférieur du devis de l'entreprise,

le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise CTPA pour un montant de 12 000 € TTC intégrant également le constat d'huissier avant travaux.

Puis Monsieur Proust présente le planning des travaux qui doivent reprendre le 23 Août prochain.

ESPACE VOLTONIA

ACCORDS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Le pôle associatif de Chef-Boutonne regroupant, entre autres, le RAM et l'ADMR, sera mis à disposition des associations début septembre 2010.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté 2 emprunts pour financer ce pôle associatif :

l'un de 300 000 € sur 20 ans, l'autre de 100 000 € auprès de la MSA sur 10 ans.

Le prix de revient pour les locaux du RAM et de l'ADMR, déduction faite des subventions, s'établit à 118 862,02 €. La charge annuelle d'emprunt pour le RAM et l'ADMR s'élève au prorata de la surface occupée à 9 580 € les 10 premières années et à 6 270 € les 10 suivantes.

Cette charge que la Cdc rembourserait à la commune se décompose ainsi :

3 243 € pour le RAM sur 10 ans puis 2 123 € les 10 années suivants

6 337 € pour l'ADMR sur 10 ans puis 4 147 € les 10 années suivants

Cette nouvelle organisation occasionne pour la Cdc, qui abrite actuellement l'ADMR dans l'immeuble occupé également par l'office de tourisme, une charge financière supplémentaire de 3 340 €.

Pour compenser en partie cette surcharge, la commune de Chef Boutonne propose de ne pas faire payer les charges locatives du RAM, estimées à 1 300 € à l'année et de défalquer le loyer de 2 000 €, et ce tant qu'on n'aura pas trouvé de solution pour louer la partie libérée par l'ADMR.

Par délibération du 12 Juillet 2010, la CdC a accepté cette proposition que le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide.

REFLEXION SUR LE DECLASSEMENT DES ROUTES

Monsieur le Maire rappelle brièvement les termes du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres, transmis aux élus, avec la convocation.

Il est fait état d'un projet d'échanges de voiries entre le département et la commune consécutifs aux aménagements urbains conduits sous la maîtrise d'ouvrage communale sur la RD 740 de l'Eglise de Javarzay à la place de la Croix Perrine.

La motivation principale de cet échange est conditionnée par le caractère urbain donné à l'ensemble de la traverse de l'agglomération. L'aménagement vise à l'amélioration de la sécurité en intégrant les cheminements doux, à l'embellissement paysager ainsi qu'à une meilleure prise en compte de l'environnement.

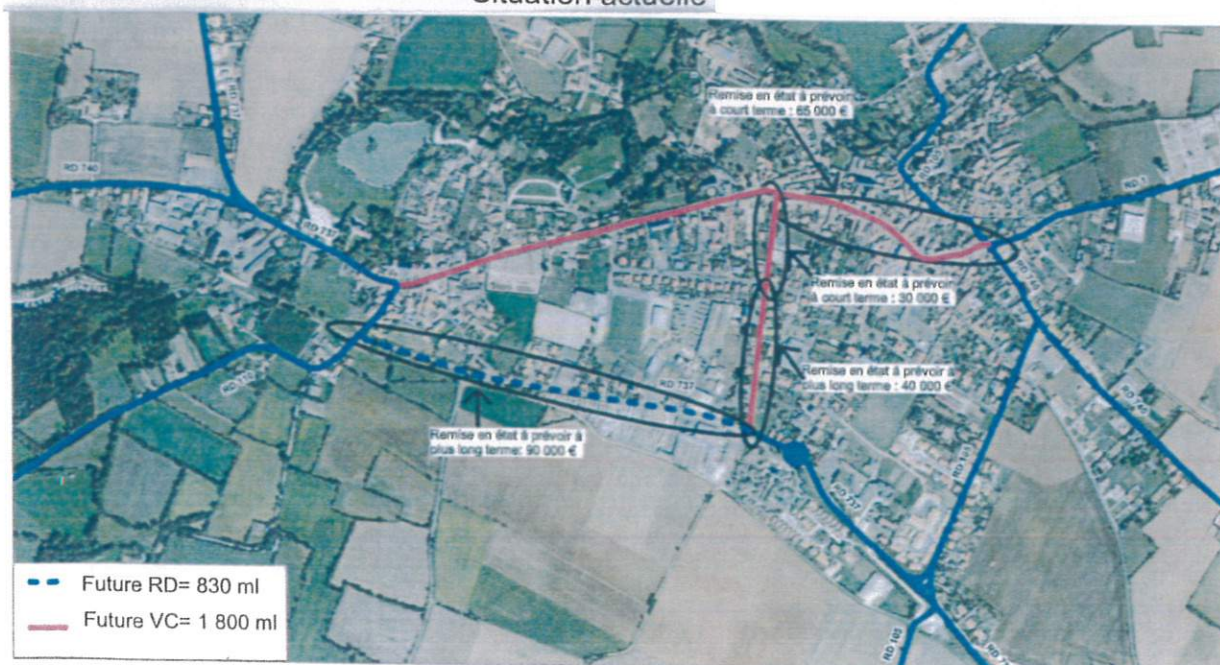
- La RD740 de la Place « Croix Perrine » au carrefour de la « Tête noire » (RD740xRD1xRD105), présente des caractéristiques urbaines de centre ville. Un déclassement dans le domaine communal pourrait s'effectuer après remise en état préalable de la chaussée. Le coût de sa remise en état est estimé à 65 000 euros à la charge du Conseil général. Nonobstant l'inscription des crédits à une commission permanente, ces travaux pourraient être entrepris à la suite de vos réalisations.
- Les aménagements de la RD740 concernant la Rue de l'Eglise, l'Av. Louis Proust, et l'Av. de l'Hôtel de Ville qui vont être conduits par votre municipalité courant 2010-2011 bénéficient de mesures exceptionnelles d'accompagnement financier de la part du Conseil général :
 - pour mémoire, une subvention action de sécurité a été accordée en 2004 de 54 000 euros,
 - en faveur des prochains aménagements, les accords de subventions actuels s'élèvent à 162 000 euros auxquels s'ajoute le financement de la couche de roulement (non chiffrée à ce jour).

Il semble donc logique qu'une fois les travaux réceptionnés, la RD740 soit déclassée du patrimoine routier départemental au profit de la Rue de la Laiterie. Cette dernière intégrerait le domaine routier départemental dans son état actuel, sachant que son coût de remise en état est évalué à 90 000 euros.

- Enfin, pour des raisons de continuité d'itinéraire routier départemental, le déclassement de la RD737 rue Auguste Gaud interviendrait simultanément. Sa remise en état sera conditionnée par les éventuels aménagements de sécurité à venir.



Situation actuelle



Situation Projetée

Le Conseil Général demande donc à l'assemblée de se prononcer sur ces dispositions afin d'instruire d'une part la demande d'aide départementale au titre du 4^{ème} tronçon de l'aménagement de l'avenue centrale et d'autre part engager les procédures nécessaires aux échanges de voirie.

Les élus échangent donc sur le sujet. Monsieur le Maire précise que cette proposition, même si elle représente d'une part un désengagement du Conseil Général vis-à-vis des communes et d'autre part un coût d'entretien supplémentaire à long terme pour ces collectivités, ne peut être refusée d'emblée car l'acceptation de la subvention de 54 000 € du Conseil Général est subordonnée à la réponse favorable de la commune à ce courrier.

Après en avoir longuement délibéré, acceptent à l'unanimité, ce projet d'échange mais demandent

- que soient précisés les phasages de travaux sur les tronçons suivants :

- depuis l'intersection rue du département – avenue des fils Fouquaud jusqu'à la Croix Perrine
- dans l'Avenue Auguste Gaud depuis la Croix Perrine jusqu'à la rue de la Laiterie
- Rue Elise Giroux - Rue du Docteur Laffitte et Grand Rue du Commerce jusqu'au carrefour de la Tête Noire
- Rue de la Laiterie

- que le programme de réfection du Conseil Général intègre également

- les 100 ml depuis le carrefour de la Tête Noire sur la Route de Sauzé
- le tronçon depuis le carrefour de la Tête noire jusqu'au Carrefour de Puyrault (intersection Rue R. Béchade avec la rue du Pont Supérieur)

- que le Conseil Général se prononce sur le principe d'une aide départementale pour la réalisation d'un « bras d'accès » perpendiculaire à la propriété communale du Château de Javarzay pour rejoindre la rue de la laiterie, ce qui en compensation pourrait engendrer le déclassement et donc l'intégration dans les voies communales, de la rue du Département et de l'avenue des Fils Fouquaud depuis le carrefour « Trébuchet » jusqu'au dit bras.

REVALORISATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE

Monsieur Joel Proust adjoint rappelle que lors de réunion de la préparation du budget, en mars dernier, il avait été envisagé d'augmenter l'indemnité du maire qui avait émis le souhait, malgré le conseil de certains élus, de ne pas l'appliquer immédiatement.

Le sujet est donc maintenant abordé. Aujourd'hui, cette indemnité est de 1513.02 € bruts, soit 1346.57 € net correspondant à un taux de 40 %. Or, le taux maximum pour le poste de maire d'une commune chef lieu de canton comme Chef-Boutonne, est de 49.45 % ce qui correspond à un montant de 1870 € bruts soit environ 1664 € nets.

Monsieur Proust précise que les communes de même importance ont déjà appliqué ce taux et que toutes les communes voisines appliquent le taux maximum, en fonction de leur strate de population

Monsieur Christian Gripon regrette que le sujet soit abordé dans un contexte d'effort demandé à chacun pour faire des économies. Il craint des réactions.

Madame Odile Bossert souligne et regrette que le taux a toujours été largement au dessous des possibilités

Monsieur Loïc Ranchère indique que les élus précédents et notamment Monsieur Micheau n'avait pas souhaité l'augmentation tout en précisant à la fin de son mandat que c'était une erreur et que décider d'un montant en conformité avec les textes serait justifié.

Pour répondre à une question posée quant aux indemnités des adjoints, Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Municipal en avril 2008 :

Pour le 1^{er} adjoint et le 2^{ème} adjoints qui sont plus sollicités que les suivants , notamment pour la signature des documents administratifs:

Taux maxi possible = 16.5 % **Taux validé = 15 %**

Pour les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints :

Taux maxi possible = 16.5% **Taux proposé = 8 %**

Il ajoute que les élus doivent être à l'aise pour apprécier si l'application du taux maximum autorisé est juste ou pas et qu'en aucun cas son dévouement pour la collectivité et le bien être des chef-boutonnais ne s'en trouvera modifié. Il précise que le fait d'avoir refusé personnellement, lors de la revalorisation en 2008, l'application du taux maximum a généré une dépense moindre pendant 3 ans (de 2008 à 2010 inclus) et que s'il y a modification du taux, l'application n'en sera faite qu'au 01.1.2011.

Monsieur Ranchère demande un vote à bulletins secrets qui se concrétise par 15 votes pour l'application du taux maximum et 1 contre.

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'URBANISME PRISE EN CHARGE D'UNE EXTENSION DE RESEAUX

Monsieur le Maire indique que l'accord de principe donné lors de la réunion précédente pour la prise en charge d'une extension de réseaux pour deux terrains rue Robert Béchade ne serait probablement pas suivi d'effet car une transaction est en cours sur l'ensemble de la propriété. Le projet sur les deux parcelles arrières serait abandonné.

Une demande du même type est formulée pour deux terrains sis aux Vaux. Les extensions de réseaux représenteraient pour la collectivité : pour le réseau d'électricité 2 995 € TTC et pour le réseau d'Eau 6 151 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un accord de principe quant à cette prise en charge mais demande à ce qu'un tracé différent soit soumis pour que les extensions soient moins onéreuses sans pour autant remettre en cause les projets des deux candidats à l'achat et à la construction. Cette proposition a pour principale conséquence de voir la participation de la commune, revue à la baisse.

LIGNE DE TRESORERIE - RECONDUCTION

La ligne de trésorerie souscrite l'année dernière n'a pas été utilisée du fait des disponibilités financières de la collectivité malgré le lancement des opérations d'aménagement du pôle associatif et de l'avenue.

Elle arrive à échéance le 1^{er} août 2010 et il convient de la reconsidérer car elle sera nécessaire pour honorer les travaux de l'avenue dans l'attente du versement des subventions.

La commission « Finances – Marchés Publics » a étudié les diverses propositions reçues et propose la reconduction avec le Crédit Agricole, organisme le mieux disant pour une ligne de trésorerie de 500 000 € avec un taux établi sur le T4M majoré de 1,30% et une mise à disposition gratuite des fonds. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

VENTE DE MOBILIERS ET MATERIELS COMMUNAUX

Monsieur Joel Proust donne le compte rendu de la vente effectuée le samedi 10 Juillet avec Madame Sylvie Magnain Adjointe.

Il souligne qu'il convient de compléter la liste des biens mis en vente et d'en fixer les tarifs que le Conseil Municipal à l'unanimité valide. La liste sera mentionnée sur le site Internet de la commune. et sera affichée en mairie.

Madame Sylvie Magnain et Monsieur Proust sont à votre disposition pour tout complément d'informations.

Par ailleurs il est décidé d'autoriser l'association des Amis du Château de Javarzay à vendre les posters du château de javarzay imprimés par la commune au tarif unitaire de 2 Euros étant précisé qu'ils lui seront cédés à 1€ l'unité. Cet accord signifie également que « Les amis du Château » ont l'exclusivité des ventes des posters de la commune.

CONVENTION « LES PETITS SALONS » - MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Après avoir écouté l'exposé de Madame Sylvie Couteau et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la ville de Melle, Celles sur Belle, et Lezay qui définit un partenariat pour l'organisation de la manifestation « Les Petits Salons » organisée ensemble, dans le cadre du Groupe d'Appui aux Projets – il est précisé que le G.A.P se concerte tout au long de l'année pour mener à bien les opérations littéraires mises en place sur le territoire.

Cette convention stipule que la ville de Melle engage sa responsabilité pour l'organisation, la réalisation et le suivi

de cette opération moyennant que les villes associées s'engagent à la rembourser pour un montant prévisionnel qui pourrait être revu à la hausse, de 250 € sous couvert de l'encaissement total des subventions sollicitées.
La Ville de Melle présentera un bilan préalable au versement de l'aide.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS C.N.R.A.C.L PAR LE CDG 79

Après l'exposé par Christine Benoit, secrétaire de mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saint Maixent l'Ecole prévoyant la reconduction du concours du CdG 79 pour assurer, sur demande de la collectivité, toute tâche en matière de retraite des agents communaux.

S'agissant d'un service facultatif, le traitement des dossiers est soumis à une participation financière différenciée communiquée aux élus.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- apprécie la mise en place du panneau « Balades et Découvertes » à l'entrée du château
- se mettra rapidement en relation avec le service communal des espaces verts pour l'évolution du projet d'arboretum
- relance les élus pour le concours des maisons fleuries
- fixe une réunion de la commission le 04 août

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- dresse le bilan satisfaisant de la foire de Javarzay et de la fête du 14 juillet 2010
- annonce l'organisation d'une équipe chef-boutonnaise pour participer comme l'année dernière aux jeux inter-communes de Sauzé Vaussais à la fin août et demande le soutien de chacun
- se félicite de l'inauguration du théâtre de verdure derrière la mairie le 02 Juillet dernier malgré une météo qui a pu dissuader les spectateurs de venir entendre le groupe « « JUST BRASS 79 » (Ensemble de 14 cuivres) qu'elle remercie pour sa prestation.
- annonce le programme des festivités du mois et souligne l'organisation des concerts par Surfin'Boutonne et les cafetiers sur la Place Cail au cours de l'été

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- souligne que les travaux sont à cette période de l'année toujours perturbés du fait de l'indisponibilité des agents retenus pour l'organisation des manifestations qu'elles soient communales ou associatives.
- fait état de l'évolution des travaux de l'Espace Votonia qui devrait être mis à disposition début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à zéro heure quinze:

- Conformément à l'accord de principe qui lui avait été donné, la Sarl Fleury utilise l'un des garages de la commune depuis le 1^{er} juillet 2010 moyennant un loyer mensuel de 150 €
- La Communauté de Communes réfléchit actuellement à la mise en place d'une OPAH sur le territoire.
- Monsieur le Maire indique qu'il a exposé le projet de construction d'une gendarmerie à Chef-Boutonne au Secrétaire Général de La Préfecture qui accepterait le fait qu'un SIVU ou SIVOM porte ce projet puisque aucun projet actuel n'est porté ailleurs par une seule commune Les maires du canton de Chef-Boutonne informés de cette accord de principe, s'accordent à dire que ce projet ne peut effectivement être porté par la commune de Chef-Boutonne mais par les communes du Canton et sont favorables à la création d'un SIVU. Une nouvelle rencontre sera organisée pour en préciser les modalités.
- Monsieur le Maire souhaite réagir à la lettre N° 4 de Chef-Boutonne Alternative pour préciser plusieurs points concernant respectivement

L'article sur l'EHPAD : il regrette qu'aucune question n'ait été posée sur le sujet à l'occasion de la réunion publique du 25 mai 2010 organisée pour répondre aux interrogations diverses et variées de la population alors que les auteurs de la lettre y participaient et souligne la mauvaise foi qui les conduit à suspecter une quelconque légèreté ou négligence quant au traitement de ce dossier. De nombreuses réunions de travail ont été organisées sur la base du diagnostic établi en 2007 et le concours d'un programmiste a permis de définir précisément les besoins et les exigences pour faire évoluer le projet.

Monsieur Loïc Ranchère se déclare très surpris des propos écrits et fait référence à la situation des hôpitaux de Ruffec et de Melle.

A la question de savoir où en est le projet maintenant, Monsieur le Maire répond qu'il est en contact avec des propriétaires. Monsieur Loïc Ranchère demande des précisions sur l'évolution du projet de maison médicale.

Monsieur le Maire indique que les élus attendent que le responsable de la commission communautaire des affaires sociales fasse avancer ce projet communautaire. Monsieur Ranchère fait état du projet de Monsieur Flandrois. Monsieur le Maire précise que le projet communautaire ne pourrait pas y être intégré. Ce projet doit maintenant être traité rapidement par la CdC, car le besoin est urgent.

L'article sur la tondeuse : Il regrette là aussi le fait que l'on puisse suspecter le fait que le sujet n'est pas été réfléchi. Il reconnaît que la solution n'est pas satisfaisante mais celles auxquelles les services et élus ont réfléchies présentent encore plus d'inconvénients car non efficaces ou encore plus nocives que la problématique posée. En tout état de cause, Monsieur le Maire précise que la porte de la Mairie est toujours ouverte et que les élus sont à la disposition de tous les citoyens pour répondre à leurs interrogations. Des questions peuvent donc être posées sur l'état des réflexions, avant même qu'une publication, se voulant comme « réfléchi », soit diffusée.

L'article sur l'avenue : Il tient à rassurer sur le fait que le montant des aides notifiées ne sera pas remis en cause par la baisse de l'enveloppe globale du projet car elles sont plafonnées à un montant maximum de travaux inférieur au montant de l'opération.

Monsieur le Maire regrette vivement de ne pouvoir répondre en direct à ces remarques ou allusions mais se félicite du fait qu'elles puissent permettre d'aborder tous les sujets précisant qu'aucun n'est tabou.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est envisagée sauf sujet important nécessitant d'en avancer la date, le 20.09.2010

- Madame Marie Claire Ragot interroge quant au désherbage et notamment aux abords de l'Eglise de Javarzay. Le nécessaire doit être fait dans les meilleurs délais. Comme début juin, une campagne de désherbage va être à nouveau organisée. Les services et élus réfléchissent à des moyens de substitution à la non utilisation de désherbant qui n'est pas sans inconvénient esthétique. Monsieur Gornard craint que le problème s'amplifie.

- Madame Odile Bossert annonce la fête du quartier de la Plaine samedi 31 Juillet.

Ainsi délibéré, en Mairie de Chef-Boutonne, le 26 Juillet 2010

Le Maire
Fabrice MICHELET